

**Depuis 2 jours les températures baissent un peu autour de 23°C pour les maximales et 10°C pour les minimales ce qui est plus proche des normales de saison. Il n'en reste pas moins que ce mois de juin va terminer sur un gros excédent thermique qui est à ce jour de 4,5°C sur les maximales et de 1,1°C sur les minimales à Beauvais. En parallèle nous allons terminer sur un excédent de rayonnement de 45% avec un déficit hydrique pas trop important de 25% s'il ne pleut pas jusqu'en fin de mois.**

Après les pluies d'il y a 10 jours, et la baisse des températures, les cultures de printemps telles que betteraves ou maïs, restent en excellent état végétatif. Dans les conditions encore chaudes et sèches actuelles les céréales d'hiver avancent très vite. Les premières récoltes ont ainsi pu débuter lundi dans de très bonnes conditions.

## **BLE**

### **Fin du risque bioagresseurs**

Les risque maladies et ravageurs est désormais nul sur céréales d'hiver. Nous sommes en phase de maturations dans toutes les situations. Il est intéressant et instructif d'aller voir la cohorte d'auxiliaires qui s'est mise en place. On peut y aller le matin quand il ne fait pas encore trop chaud, le soir un peu avant le coucher du soleil, puis une heure ou deux après le coucher du soleil avec une bonne lampe à led pour voir différentes choses. Les enfants adorent.

### **Premières récoltes**

Les premières parcelles d'orge d'hiver ont été récoltées lundi 26 juin, et pas que dans les secteurs les plus précoces, ce qui montre que la maturité avance très vite. En année normale, les premiers échos sont habituellement plus ou moins décevants (parcelles précoces, et séchantes), ce qui n'est pas le cas cette année. Les premiers rendements semblent déjà corrects ce qui est de bon augure pour la suite. Dans le contexte de l'année, avec un reliquat de fraîcheur après récolte et alors que l'on s'attend plutôt à l'hypothèse d'un été chaud, implanter les couverts sous la coupe ou juste après pourrai s'événer payant en cas de conditions défavorables à la levée des couverts en milieu d'été.

## **MAIS**

Les vols de pyrales sont en cours. Le risque est relativement limité cette année mais si ponctuellement une intervention est envisagée, privilégier les lâchers de trichogrammes. En grandes cultures, avec le phosphate de fer sur limaces, c'est une des rares solutions de biocontrôle qui soutient largement la comparaison avec les solutions chimiques en terme d'efficacité, avec les effets non intentionnels en moins (ENI).

Les vols ayant généralement débuté, c'est le moment de positionner les sachets afin que les éclosions correspondent au moment de la période de ponte de la pyrale (quelques semaines après le début du vol). Les trichogrammes détruisent les pyrales dans l'œuf au sens littéral, dès son premier stade avant même qu'elle ne commette des dégâts et préserve totalement les auxiliaires, limitant le risque de devoir réintervenir sur pucerons.

**Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 27 juin 2023 (BSV G.C. N°22), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, F.Dumoulin, L.Godet, L.Legrand, M.Marie, J.Martin, O.Philippe, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de

l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,... ).  
L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.  
Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.  
Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »